

AVIS

CCE 2020-2000

Prenez soin des médias (locaux) et ils seront le levier de la relance du tissus social et économique (local)





Avis

Prenez soin des médias (locaux) et ils seront le levier de la relance du tissu social et économique (local)

Bruxelles 30.10.2020

Saisine

Dans la foulée de la présentation du rapport concernant l'évolution conjoncturelle dans le secteur papetier, graphique et de l'édition (<u>CCE 2020-1918</u>), les partenaires sociaux du secteur, réunis au sein de la Commission consultative spéciale (CCS) « Papier, Graphisme et Édition » du Conseil central de l'économie (CCE) ont décidé, lors de leur réunion du 9 octobre 2020, de publier un certain nombre de recommandations sous la forme d'un avis.

2

Dans cet avis d'initiative, approuvé le 30 octobre 2020, la CCS avance un certain nombre de recommandations politiques visant à la levée des obstacles qui empêchent les maisons d'édition et les entreprises papetières et graphiques de connaître un redressement durable.

Avis

1 Secteur en détresse investi d'un rôle sociétal et démocratique important

Du fait de la pandémie du coronavirus, le bouleversement numérique s'est précipité et a eu un impact économique néfaste inédit sur les activités du secteur. Les imprimeries, principaux débouchés du papier graphique, ont connu un recul conjoncturel marqué durant les huit premiers mois de 2020. Elles ont assisté à la chute de 14,2% de leur chiffre d'affaires au cours du premier semestre de 2020. L'inquiétude des chefs d'entreprise est grande et déteint inévitablement sur leur propension à investir. Le secteur graphique a comprimé de 45,8% ses investissements au premier semestre de 2020. La déficience de la demande porte dommage au secteur, ce que confirme également l'ERMG. Dans les secteurs du bois, du papier et du graphisme, le chômage économique temporaire se chiffre, selon l'enquête du 22 septembre, à 9% et est ainsi supérieur à la moyenne belge de 6%. Le secteur dans son ensemble escompte une contraction de l'emploi de 3% entre la période antérieure à la crise et la fin de cette année. Très probablement, les prévisions d'emploi de l'industrie graphique, particulièrement éprouvée, sont encore plus ternes.

Les maisons d'édition ont, elles aussi, assisté au premier semestre de 2020 à une réduction de leur chiffre d'affaires (- 11,7%) et revoient leurs plans d'investissement à la baisse à raison de 22%. Le secteur de l'information et des communications enregistre, sur la base des chiffres de l'ERMG de la semaine du 22 septembre, une perte de chiffre d'affaires de 21%. Ce pourcentage représente une détérioration claire par rapport à l'enquête du 18 août qui faisait état d'une perte de chiffre d'affaires de 9%. La raison principale de cette baisse du chiffre d'affaires réside dans la diminution de la demande d'annonces publicitaires (pratiquement absentes pour certains titres). L'expansion rapide de l'e-commerce B2C au cours de la crise du coronavirus a dirigé les annonceurs vers les canaux publicitaires en ligne, ce qui a fortement réduit les recettes publicitaires du marché des journaux et revues. Ceci met en péril non seulement le secteur de l'édition mais aussi l'ensemble de la chaîne de valeur des entreprises papetières, des imprimeries et des autres fournisseurs. Les dépliants et tracts publicitaires disparaissent largement de l'espace public et la presse régionale gratuite ne peut guère compter sur les annonces vu la fermeture des commerces locaux. L'arrêt des activités sportives et de la vie culturelle et associative pèse lui aussi lourdement sur les recettes publicitaires de la presse régionale. La vente de livres par les canaux de vente physiques a également été durement touchée par la crise du coronavirus. Toutes ces évolutions ont fait baisser considérablement la demande de papier graphique. Durant les huit premiers mois de 2020, la production de papier et de carton a régressé de presque 10%, et ce uniquement en raison de la baisse de la production de papier graphique.

Le secteur papetier, graphique et de l'édition souffre des conséquences économiques désastreuses de la COVID-19 et demande des mesures politiques à court terme pour éviter la saignée économique du secteur.

3

En dépit de ce contexte économique difficile, les entrepreneurs du secteur préservent leur foi en l'avenir et poursuivent l'élaboration de stratégies combinant de façon complémentaire et / ou auxiliaire le support papier physique et le support numérique. Les imprimés restent en effet un traitd'union important et puissant dans le cadre de la diffusion indépendante de l'information aux citoyens, de la promotion des produits locaux, de l'annonce des activités culturelles et associatives... La force de la presse écrite indépendante et de la presse régionale gratuite réside dans le contact qu'elle établit avec des groupes cibles spécifiques qui ne peuvent être atteints par d'autres voies, dont notamment la voie numérique. Outre ce rôle socio-démocratique, la presse indépendante et en particulier la presse régionale gratuite joueront également un rôle de soutien essentiel dans le rétablissement du tissu économique et culturel local. L'événementiel, l'horeca et le commerce de détail non alimentaire ne sont en effet pas encore remis de l'impact économique de la pandémie de COVID-19. La plus grande victime économique de la crise du coronavirus est le secteur des loisirs. Selon l'enquête de septembre de l'ERMG, ce secteur a vu son chiffre d'affaires fondre de 81%, en ce suivi de l'horeca (-30%) et du commerce de détail non alimentaire (-16%). Lorsque les événements sportifs, culturels et autres pourront de nouveau avoir lieu sans risque de COVID-19, l'interaction entre ces événements et les médias (locaux) sera absolument indispensable à la reprise vigoureuse du secteur des loisirs. Le commerce local touché aura également besoin de la presse régionale (qui est en effet gratuite) pour la promotion de ses produits ou services. Aux yeux des partenaires sociaux du secteur, il est certain que les imprimés et les médias écrits (locaux) seront un levier indispensable au soutien de la relance de l'événementiel et de l'économie locale durant l'après-pandémie de COVID-19.

2 Prenez soin des médias (locaux) et ils seront le levier de la relance du tissu social et économique (local)

L'industrie (locale) des médias constitue pour ainsi dire le liant du tissu social et économique local grâce à son soutien à la constitution d'une offre de services culturels, sportifs, commerciaux, immobiliers et touristiques... La contribution que l'industrie des médias apporte à l'économie (locale) dans son ensemble est donc un multiple de son poids économique.

En ces temps de crise, la presse remplit un rôle crucial. Plus que jamais, elle s'investit afin de fournir aux citoyens une information qualitative et fiable. Les journaux, les magazines et les sites d'actualité n'ont jamais été autant lus que maintenant. Les citoyens consultent donc plus que jamais les médias classiques et leurs sites d'actualités lors de leurs recherches d'information fiable.

Ce lectorat en expansion et le contexte qualitatif que ces publications offrent, font de ces médias un partenaire indispensable à l'information que les pouvoirs publics veulent diffuser en cette période de crise, surtout dans le domaine de la santé, mais aussi et tout autant dans n'importe quel domaine, dont certainement le domaine de la relance de l'économie.

Les partenaires sociaux du secteur demandent dès lors aux autorités d'orienter leurs campagnes de communication de telle sorte que la presse dans son ensemble y occupe la place qui correspond à la confiance que le public met en elle et à son rôle essentiel dans une société démocratique.

Les partenaires sociaux du secteur souhaitent souligner tout particulièrement l'importance de la presse régionale gratuite en tant que facilitateur du soutien au tissu économique et social. Selon WE MEDIA, il ressort d'études que 90% de la population lit cette source d'information qui est ainsi une vitrine importante assurant la promotion des activités associatives et commerciales locales, en particulier du commerce de détail. Les autorités publiques reconnaissent elles aussi l'importance de ce moyen d'information puisqu'elles l'ont qualifié dès le début de la crise du coronavirus d'activité essentielle.

Aux défis résultant de la disruption numérique s'est ajoutée la pandémie de COVID-19 qui a durement frappé la presse régionale gratuite. La fermeture temporaire des commerces et la suspension de toute publicité ont réduit à néant les recettes publicitaires pendant des mois et empêché la publication de plusieurs éditions. Les commerces locaux devant maintenant de nouveau fermer leurs portes, cette problématique ne fait qu'empirer. La mise à l'arrêt de la vie publique et culturelle laisse inutilisée une part importante de l'espace publicitaire, ce qui se répercute clairement sur les recettes publicitaires.

Dans cette situation intenable à long terme, les taxes communales assènent un coup supplémentaire à la presse régionale gratuite déjà en détresse. En Flandre, 65% des communes appliquent déjà cette taxe aux imprimés non adressés. Chaque commune pratique un tarif différent, ce qui dans les faits se traduit par un fouillis de dizaines de tarifs différents. Sur le territoire wallon, les communes suivent le tarif de référence fixé par la "Circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne¹". Les partenaires sociaux du secteur constatent que les taxes communales flamandes prélevées sur les imprimés non adressés peuvent, en pratique, être trois à cinq fois plus élevées que le tarif de référence wallon, qui en soi est encore élevé pour certaines publications. Les partenaires sociaux du secteur regrettent que, dans les circonstances économiques pénibles présentes, la distribution de la presse régionale gratuite, le moyen publicitaire par excellence du rétablissement du tissu économique et culturel local, soit à ce point taxée.

C'est avec consternation que les partenaires sociaux constatent que, sur le territoire wallon, les tarifs de référence de la distribution toutes-boîtes de la presse régionale gratuite seront majorés de 42% en 2021 par rapport à 2020.

Dans ce contexte, ce tarif devrait idéalement, durant la crise actuelle, être ramené au tarif zéro en ce qui concerne les journaux porte-à-porte gratuits. Une telle exonération complète est d'une importance vitale pour de nombreuses publications qui sont importantes pour les citoyens qui n'ont pas accès aux médias informatiques, pour le commerce local et pour la vie de la communauté locale.

Étant donné que la presse régionale gratuite joue un rôle de soutien essentiel dans le rétablissement du tissu économique et social (culturel, sportif...), il est extrêmement contreproductif d'imposer davantage ce moyen de communication en temps de récession économique. En outre, la presse régionale gratuite est, contrairement aux médias sociaux, tenue de comprendre au moins un quart d'actualités parallèlement aux annonces, de respecter la déontologie journalistique et de suivre les règles déontologiques du Centre de la communication (ASBL). Les partenaires sociaux du secteur sont favorables aux initiatives environnementales du gouvernement et soulignent dans ce contexte que le papier d'excellente qualité utilisé comme matière première par la presse régionale gratuite est recyclable à 100% et qu'il n'est pas fait usage d'emballages en plastique. Les partenaires sociaux se disent dès lors préoccupés par la dissolution du tissu conjonctif local et du commerce local qui subissent toujours plus la poussée des groupes internationaux de l'e-commerce, acteurs qui, en outre, ne contribuent que peu ou pas au financement de notre État-providence.

¹ https://interieur.wallonie.be/circulaires-budgetaires-2021

Pour les raisons énumérées ci-dessus, les partenaires sociaux du secteur demandent aux autorités publiques de reconnaître la valeur ajoutée sociétale et économique de la presse régionale gratuite en exonérant la diffusion de ce moyen de communication de taxes communales.

5

3 Sécurité juridique quant à la reconduction des concessions pour la livraison à domicile des journaux et périodiques imprimés

Importance d'une information indépendante pour l'ensemble des citoyens

Dans la situation de crise actuelle, la circulation libre d'informations sur le drame humain et économique engendré par la pandémie du coronavirus constitue une mission essentielle de la presse indépendante. La population a plus que jamais droit à une information indépendante sur la politique menée et sur les raisons pour lesquelles les autorités doivent actuellement prendre des mesures difficiles et énergiques. L'accord de gouvernement (daté du 30 septembre 2020) réserve, dans le contexte du service postal universel, une attention toute particulière aux *citoyens les plus vulnérables dans la transformation numérique*. Il relève de l'intérêt de la démocratie que l'information indépendante sur l'actualité puisse atteindre tous les citoyens, y compris les personnes qui n'ont pas d'accès numérique. En tant qu'outils d'information indépendants, les journaux et périodiques reconnus assurent la pluralité des opinions et favorisent le débat politique. Ils constituent en outre un contrepoids aux fausses nouvelles (« fake news »), lesquelles représentent, selon le gouvernement, une menace importante pour la démocratie. Après la crise aussi, la presse indépendante jouera un rôle de soutien essentiel dans la restauration du tissu économique et culturel belge.

Besoin d'une décision rapide de la CE quant à la reconduction des contrats de concession pour la livraison à domicile de journaux et périodiques reconnus

Les partenaires sociaux du secteur, réunis au sein de la CCS « Papier, Graphisme et Édition » du CCE, tiennent à souligner une fois encore, dans ce contexte, le message contenu dans leur avis "Concessions pour la distribution de journaux et périodiques reconnus" (CCE 2018-3350²) et l'importance des contrats de concession. Sans ce Service d'intérêt économique général (SIEG), l'ensemble du secteur des journaux et périodiques imprimés risque de s'effondrer, et ce avec des répercussions immédiates et fondamentales sur l'emploi ainsi que sur la diffusion large d'informations dans toutes les couches de la population. Les membres de la CCS lancent dès lors un appel aux autorités afin qu'elles soutiennent, durant ce temps de crise, de façon adéquate le secteur des entreprises papetières et graphiques et les maisons d'édition en leur offrant rapidement la sécurité juridique quant à ce SIEG. Car il s'agit d'une base économique importante dans la perspective d'investissements futurs dans les médias et, en particulier, dans la presse écrite³.

-

²https://www.ccecrb.fgov.be/p/fr/601/concessions-pour-la-distribution-de-journaux-et-periodiques-reconnus

³ Bien que les maisons d'édition investissent largement dans leur offre numérique, le lectorat de la presse indépendante se compose jusqu'à présent essentiellement d'abonnés à la version sur papier (> 80%) qui reçoivent leurs publications à la maison par l'intermédiaire de bpost dans le cadre des contrats de concession.

CCE 2020-2000

Par sa décision du 6 décembre 2019 prolongeant le SIEG, le gouvernement fédéral précédent a fait un pas important vers la garantie de l'octroi à tous les citoyens d'un accès égal à l'information indépendante et a, de ce fait, fourni la sécurité juridique au secteur en ce qui concerne cette distribution. La notification officielle de la Commission européenne sur la conformité au marché intérieur de la prolongation des concessions se fait toutefois malheureusement encore attendre. Les partenaires sociaux du secteur demandent au gouvernement, considérant les raisons énumérées cidessus, d'insister auprès de la Commission européenne pour qu'elle prenne dans les délais les plus brefs une décision en ce qui concerne la prolongation de ces concessions.

6

4 Soutien financier public ou critères de solvabilité des marchés publics

Le secteur déclare que les prêts qu'accorde la Communauté française notamment aux maisons d'édition de livres constituent une excellente initiative. Dans ce contexte, il conviendrait cependant aussi d'éliminer un effet secondaire néfaste, à savoir le fait que ces prêts doivent, tout comme les autres prêts, être inscrits dans la comptabilité au titre des fonds empruntés. Ceci détériore la balance des fonds propres et empruntés. De ce fait, les taux de solvabilité comptables diminuent. Or, si ces taux reculent trop, ils peuvent être à leur tour une raison d'exclusion, pour raisons de solvabilité, de maisons d'édition de livres des procédures d'appel d'offres. Le secteur plaide dès lors pour que les prêts accordés par les autorités publiques ne soient plus inclus dans les fonds empruntés lors du calcul des taux de solvabilité dans le cadre de marchés publics.

Les partenaires sociaux du secteur recommandent un soutien financier public pour conforter la chaîne de valeur du secteur du livre mais demandent aux autorités publiques de veiller à ce que ces mesures politiques ne conduisent pas ultérieurement à l'exclusion des éditeurs de livres de la participation aux procédures d'appel d'offres.

5 Miser sur la réorientation et la formation

Pour pouvoir réagir intégralement à la mutation numérique et aux défis structurels qui en découlent, le secteur du papier, du graphisme et de l'édition ont besoin de travailleurs qui maîtrisent non seulement les techniques mais possèdent aussi des compétences numériques, créatives et entrepreneuriales. Les partenaires sociaux invitent donc les autorités publiques à investir dans des formations interdisciplinaires qui misent sur la combinaison de ces compétences.

La réorientation / conversion et la formation continue du personnel seront un facteur propice important de la réussite du secteur et de ses initiatives de transformation durable visant à pouvoir continuer à assurer l'emploi dans le secteur. En soutenant ces investissements en capital humain, les pouvoirs publics appuieront leurs propres ambitions en matière d'emploi et la réalisation du taux de participation au travail de 80% d'ici 2030 ainsi que le prévoit l'accord de gouvernement.